



« ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF CLUB DE L'ODET »

« CHAMPIONNAT DE MATCH PLAY 2026 »

Règlement de l'épreuve

« L'Association Sportive du Golf de l'ODET » organise un championnat de Match Play par série.

1. Il est **ouvert aux membres de l'Association Sportive** à jour de leur cotisation et de leur licence.
2. Les **inscriptions se feront sur ISP** séparément pour les dames et messieurs, ainsi que pour les séries.
3. Les **droits de jeux** sont fixés uniformément à 8 € pour participer au championnat.
4. Le **championnat se déroulera entre le 30/04/2026 et le 31/10/2026 au plus tard.**
5. La formule est **Match Play en brut** pour les 1ères séries Dames et Messieurs et en **net** pour les autres séries.
6. **Repères de jeu :**
 - 1^{ère} série dames en brut : Repère bleu
 - 1^{ère} série messieurs en brut : Repère blanc
 - Autres séries dames en net : Repère rouge
 - Autres séries messieurs en net : Repère jaune
7. **Calcul des coups reçus pour les rencontres en net :**

En net, la joueuse ou le joueur ayant l'index le plus élevé reçoit un nombre de coups rendus égal au 3/4 de la différence d'index entre les 2 joueurs.

L'index à prendre en compte est celui au jour de la clôture des inscriptions mentionné sur le tableau des rencontres.

Il n'y a pas de limitation d'index.

Exemple :

Joueur A Index : 26,4 - joueur B index : 20,8

Le nombre de coups rendus sera égal à : $(26,4 - 20,8) \times 3/4 = 4,2$ arrondis à l'unité la plus proche soit : 4.

Les coups rendus seront répartis sur les trous les plus difficiles soit dans l'exemple les trous ayant les handicaps de 1 à 4.

La règle des coups rendus s'applique également sur les trous du play-off

8. Départage :

Les matchs du tableau se dérouleront en Match Play scratch. En cas d'égalité après 18 trous, le départage se fera en « mort subite », dans l'ordre des trous à partir du trou n°1.

La règle des coups rendus s'applique également sur les trous du play-off

Les joueurs se mettent d'accord pour fixer la date de leur match pour chaque phase du championnat (ces phases seront déterminées en fonction du nombre d'inscrits).

Les joueurs ayant connaissance de leur futur « co-compétiteur » pourront se mettre d'accord pour jouer leur Match Play avant le démarrage, initialement prévu, de la phase suivante.

Il s'agit d'une compétition par élimination directe.

Les joueurs/joueuses qui accèdent au match suivant sont les joueurs/joueuses ayant gagnés le match.

En cas de forfait d'un des joueurs, l'autre joueur est déclaré gagnant. Si les 2 joueurs ne parviennent pas à respecter le calendrier et hors accord du comité de l'épreuve, ce dernier procédera à un tirage au sort pour désigner celui qui jouera le tour suivant

Les joueurs/joueuses s'évertueront à planifier le plus rapidement possible leurs rencontres en jouant un maximum de matchs dans la semaine, mais dans un esprit sportif ferons le nécessaire afin de jouer le week-end pour tenir compte des joueurs en activité professionnelle.

9. Le comité d'épreuve est constitué de :

- Luc CORNEC (Capitaine des jeux)
- Françoise DANIEL (Lady capitaine)
- Patrick POUYET

Il est seul juge pour appliquer ce règlement ou en modifier le contenu si les conditions l'exigent.

10. Réservation des départs : En accord avec Bluegreen, les départs pourront être réservés sur les plages horaires suivantes :

- Entre 12h et 13h
- Après 15h
- Réservation à faire directement à l'accueil du golf.
- Pas de priorité sur les parties de devant.

Le Conseil d'administration du 26/03/2026.